



LES RANDONNEURS D'ETIOLLES

1, rue Thouars – 91450 ETIOLLES
Association Loi de 1901
SIRET : 503 855 918 00010

www.lesrandonneursdetiolles.fr

Mail : bagneres65@yahoo.fr

Garantie financière : GROUPAMA
Assurance-crédit & caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0

CDRP91

Maison des comités sportifs
Bd Charles de Gaulle
91540 MENNECY

Assurance R.C.P.

GROUPAMA WTW Dpt Sport
et Événement Immeuble Quai
33 33/34 quai De Dion Bouton
- CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoie.com
Contrat n° :41789295M / 0002

Validé par la
FFRP sous le N°
FR014341

Les Randonneurs d'Étiolles

programme SEJOUR RAQUETTES

Samoëns (Haute Savoie)

du samedi 9 mars au samedi 16 mars 2024

8 jours – 7 nuits



Ce séjour est ouvert aux adhérents des Randonneurs d'Étiolles titulaires de la licence : IRA et FRA ou supérieure, ANNEE 2023-2024

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél : 01 44 89 93 90 - Centre d'information : Tél 01 44 89 93 93. La Fédération Française de Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre – Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Nombre de Participants: Minimum 14 Maximum 30 randonneurs
selon 2 ou 3 groupes (maximum 14 sur l'un)

Transport : Les participants feront du voyage jusqu'à Samoëns (aller et retour) leur affaire personnelle.

L'accès au départ des randonnées se fera par covoiturage.

Voir programme détaillé.

* A mi-séjour, une demi-journée libre (hors activité « Raquettes »), permettra la découverte du patrimoine local.

Le programme est susceptible de modifications en fonction de l'enneigement, de la météo, ou toute raison d'organisation après décision concertée entre l'Animateur (J-P.L.) et les Accompagnateurs Moyenne Montagne (A.M.M.), sous responsabilité de ces derniers .

En cas de météo défavorable, une randonnée à la journée pourra être remplacée par deux randonnées de la 1/2 journée .

PROGRAMME

Samedi 9 mars :

Les participants sont attendus, à partir de 17 h, au **Village-club « Le Bérrouze »**

375 Route de Taninges - 74340 SAMOENS / 04 50 34 42 09

- Installation dans nos chambres

Vers 18/19 h : rencontre avec **Responsable « Activité Raquettes »**

& Accompagnateurs Moyenne Montagne (AMM) – Diplômés d'Etat,

le temps de faire connaissance, ...

d'avoir la présentation du programme,

d'écouter les consignes (dont recommandations spécifiques à l'activité).

Apéritif de bienvenue

Dîner

La commune de Samoëns est située au cœur des Préalpes du nord dans la vallée du Giffre. Cette commune de montagne est une des plus étendues du département de la Haute-Savoie se déployant jusqu'à la frontière avec la Suisse. La vallée de Samoëns et ses neuf hameaux se distinguent par la richesse de son patrimoine et une activité continue tout au long de l'année, principalement emmenée par le tourisme hivernal et estival.

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél : 01 44 89 93 90 - Centre d'information : Tél 01 44 89 93 93. La Fédération Française de Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre – Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Le chef-lieu est situé à 703 mètres d'altitude, mais la commune culmine à 2 666 m à la pointe des Avoudrués.

Le cœur historique de Samoëns avec ses anciennes Halles, son église et le Gros Tilleul renvoie à une histoire quasi-millénaire et à un patrimoine ancestral. Le nom « Samoëns » remonte ainsi à l'an 1167. Il provient d'une expression médiévale qui qualifie « les sept monts » entourant le village : Cuidex, Vigny, Folly, Oddaz, Bostan, Chardonnière, Freterolles, La Vullie. C'est pourquoi les habitants du village sont appelés septimontains et septimontaines.

La vallée du Haut Giffre regorge de parcours variés que nos Accompagnateurs auront plaisir à nous faire découvrir: des territoires bien boisés, sauvages et peu fréquentés.

PRINCIPE D'ORGANISATION

Les randonneurs intégreront un des deux (ou trois) groupes :

- « Moyens »
- « Sportifs »

L'affectation dans l'un ou l'autre, si elle est quasi évidente pour certaines personnes, serait incertaine pour d'autres. Dans un premier temps, elle sera pré-établie en concertation avec Jean-Pierre.

NB – Elle ne sera pas obligatoirement définitive, mais pourrait évoluer - en cours de séjour - en fonction de critères individuels (état de forme du moment, ...), de facteurs collectifs (équilibre relatif en nombre de randonneurs par groupe). Nos expériences précédentes ont montré que cette répartition entre groupes s'établit « naturellement », généralement dès le 2^e jour !

Pour chacun de ces deux groupes, un programme d'activité « Raquettes », selon critères proposés par Jean-Pierre, est établi par le Village-club «Le Bérouze». La réalisation de ces programmes est de la responsabilité du «Bérouze» et de chacun des AMMs qui nous encadrera pour l'activité.

NB - Les caractéristiques des randonnées (**dénivelée**, ...) mentionnées sont des indications maximales, qui ne pourront être atteintes qu'en présence de conditions optimales (Météo, ...), et resteront en accord aux «performances» moyennes du groupe de participants.

L'ordre chronologique de ce programme pourrait être adapté, selon prévisions météorologiques, et/ou tout autre paramètre l'imposant.

Tout ceci sous la vigilance de l' Accompagnateur (AMM), et sous sa responsabilité.

Groupe « Moyens »

	MATIN	APRES-MIDI	Dénivelée positive distance	OBSERVATIONS
dimanche 10/03	SORTIE JOURNEE 8 h 45 Départ en covoiturage depuis le Village « de la Rosière au Rutines » 17 h 30 Retour Covoiturage		250 m 6/7 km	Mise en jambes Coteaux sud de Samoëns, en forêt Premières vues sur Mt Blanc
lundi 11 /03	SORTIE JOURNEE 8 h 45 Départ en covoiturage depuis le Village « La cascade du Rouget » 17 h 30 Retour Covoiturage		300 m 7/8 km	Depuis Hameau de Salvagny (Sixt) Cascade souvent de glace à cette période Secteur peu fréquenté
mardi 12/03	SORTIE JOURNEE 8 h45 Départ en covoiturage depuis le Village « Le vallon de la Crotte » 17 h 30 Retour Covoiturage		300 m 7/8 km	Au pied de la pointe d'Uble Faune sauvage : Chamois, mouflons, aigles royaux, ...
mercredi 13 /03	SORTIE MATINEE 8 h30 Départ en covoiturage depuis le Village « Le Cirque du fer à Cheval » 12 h Retour Covoiturage	APRES-MIDI LIBRE <u>Suggestion :</u> Visite du Patrimoine,	100 m 3/4 km	Site incontournable de la vallée Décor de rêve au cœur de la réserve naturelle de Sixt/Passy
Jeudi 14 /03	SORTIE JOURNEE 8 h45 Départ en covoiturage depuis le Village « Le Plateau de Loex » 17 h 30 Retour Covoiturage		350 m 7/8 km	Depuis les Gets Journée trappeur dans le « petit Canada » <i>Vue exceptionnelle sur la chaîne du Mont-blanc</i> <i>Pique-nique avec feu de bois</i>
vendredi 15 /03	SORTIE JOURNEE 8 h45 Départ en covoiturage depuis le Village « Le Plateau d'Agly » Dans la vallée des Confins 17 h 30 Retour Covoiturage		350 m 7/8 km	Boucle sur plateau boisé Vue à 360° sur vallées du Giffre et de l'Arve ainsi que massifs environnants

Groupe « SPORTIFS »

	MATIN	APRES-MIDI	Dénivelée positive distance	OBSERVATIONS
dimanche 10/03	SORTIE JOURNEE 8 h 45 Départ en covoiturage depuis le Village « La Bourgeoise » 17 h 30 Retour Covoiturage		400 m 8 /10 km	Col de Joux Plane Mise en jambes Coteaux sud de Samoëns, Superbe point de vue sur Massif du Mt Blanc et vallée du Haut Giffre
lundi 11 /03	SORTIE JOURNEE 8 h 45 Départ en covoiturage depuis le Village « Le Pelly de Sales » 17 h 30 Retour Covoiturage		550 m 9 /10 km	Depuis Hameau de Salvagny (Sixt) Cascade du Rouget souvent de glace à cette période Hameaux isolés en hiver Secteur peu fréquenté
mardi 12/03	SORTIE JOURNEE 8 h45 Départ en covoiturage depuis le Village « Le Tour de la Pointe d’Uble» 17 h 30 Retour Covoiturage		550 m 9 /10 km	Randonnée sportive en secteur sauvage Chamois, mouflons, aigles royaux, ... Ambiance Haute Montagne Vue sur chaîne du Mt Blanc
mercredi 13 /03	SORTIE MATINEE 8 h30 Départ en covoiturage depuis le Village « Le Cirque du fer à Cheval » 12 h Retour Covoiturage	APRES-MIDI LIBRE <u>Suggestion :</u> Visite du Patrimoine,	200 m 3/4 km	Site incontournable de la vallée Décor de rêve au cœur de la réserve naturelle de Sixt/Passy
Judi 14 /03	SORTIE JOURNEE 8 h45 Départ en covoiturage depuis le Village « Le Plateau de Loex » 17 h 30 Retour Covoiturage		450 m 8 /10 km	Depuis les Gets Journée trappeur dans le « petit Canada » <i>Vue exceptionnelle sur la chaîne du Mont-blanc</i> <i>Pique-nique avec feu de bois</i>
vendredi 15 /03	SORTIE JOURNEE 8 h45 Départ en covoiturage depuis le Village « Bostan Golèse » 17 h 30 Retour Covoiturage		700 m 10 km	Pour terminer sportivement Boucle au pied des dents d’Oddaz Alpages enneigés entre refuges de Bostan et de la Golèse

Recommandation: demander avis à son médecin traitant si l'activité est compatible avec son état de santé.

Altitude hébergement: 700 m

Altitude maximale : < 2000 m

Tout au long du séjour, les participants devront respecter toutes mesures sanitaires en vigueur, en chaque lieu où la réglementation l'exigerait.

Renseignements auprès de :

Jean-Pierre Lignières 06 71 38 69 56

adresse courriel : jeanpierre.lignieres@cegetel.fr

adresse postale : 1 Allée de Gouvion St Cyr 91450 Soisy sur Seine





COUT DU SEJOUR (prix fermes et définitifs hors assurance)

Nb Participants	Chambre à « 2 »	Chambre « single »
≥ 21	800 €	905 €
< 21	820 €	925 €

comprenant :

- **Hébergement** en chambre rénovée - Balcon ou terrasse
Lits faits à l'arrivée, *serviettes de toilette fournies*, TV, Wifi,
- **Pension complète** du samedi-dîner au samedi après pt-déjeuner et pique-nique départ, vin à table, café le midi, panier-repas pour les sorties à la journée,
- **Encadrement** des activités Raquettes par nos Accompagnateurs (A.M.M.) brevetés d'Etat, selon programme ci-dessus,
- La contribution «Agrément Tourisme-FFRP» : 7 €
- La taxe de séjour : 5,60 € (0,80€ x 7)
- Raquettes & bâtons : location pour la durée du séjour,

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél : 01 44 89 93 90 - Centre d'information : Tél 01 44 89 93 93. La Fédération Française de Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre – Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

- Animations en soirée,
- Mise à disposition : salon, bar, salles animation (selon dispo), salle lecture, local pour sécher vêtements et chaussures,
- Piscine : prévoir serviette de bain



Ne sont pas compris :

- les dépenses personnelles,
- le voyage aller/retour (covoiturage) - jusqu'à /depuis Samoëns,
- les trajets Village-club aux départs randos : covoiturage
- Les éventuelles activités hors programme (½ journée libre),
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) : voir avec l'animateur

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Candidatures

Après prise de connaissance du document «Projet-programme» diffusé sur le site des Randonneurs d'Etiolles, l'adhérent intéressé fait acte de candidature.

Cette dernière est reçue, par email (de préférence), auprès de l'animateur:

Jean-Pierre Lignières / jeanpierre.lignieres@cegetel.net

NB – A ce stade **Aucun paiement** ne sera accepté !

Inscriptions

L'animateur, Jean-Pierre, se prononcera sur la candidature de chaque pré-inscrit.

Selon le nombre de candidats retenu, la poursuite du processus de réalisation du séjour sera confirmée.

Les inscriptions seront ouvertes 8 jours après la parution du document validé par FFRandonnée et l'Agrément Tourisme sur le site des Randonneurs d'Etiolles, suivie de l'information des adhérents par courriel,

soit à partir du 30 novembre 2023.

Chaque candidat confirmé:

1. reçoit un bulletin d'Inscription, et documents d'Assurance qui lui sont adressés par l'animateur, Jean-Pierre, pour lui renvoyer après les avoir remplis et signés (inscription et assurance même si elle n'est pas souscrite)
2. effectue le paiement de l'acompte - *voir ci-dessous*,

Ces opérations doivent être faites, en même temps, sous 10 jours

A ce stade, l'inscription est effective.

Paiements

Acompte de 250 € à l'inscription

Virement bancaire de préférence

ou chèque (adressé par courrier au Trésorier - Claude Charpies: 50 rue de Robinson 91100 Corbeil Essonnes)

Solde du séjour (voir bulletin inscription) **avant le 10/02/2024**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre des « Randonneurs d'Etiolles ».

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél : 01 44 89 93 90 - Centre d'information : Tél 01 44 89 93 93. La Fédération Française de Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre – Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Conditions d'annulation de l'inscription au séjour

Annulation faite avant le 20/12/2023 : restitution des sommes versées.

(donc 250 €, c'est à dire l'acompte)

Annulation postérieure au 20/12/2023: retenue de 100% dans la limite des frais engagés,

sauf si le motif de l'annulation est inclus dans le contrat de l'Assurance Annulation souscrite.

Pièces jointes : Annexe 12 bis + Notice sur l' Assurance Annulation

